



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 FÉVRIER 2026 À 18h30

PROCÈS-VERBAL

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Martial PARIZOT), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Benjamin BONIN, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maité COUBAT, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, Mme Christine NIRLO, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Rolande CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Bernard NAVILLON (pouvoir à M. Roland GOUJON), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique.

Assistaient à la séance : M. Jean-Marc LOVAT, Mme Marie-Jo DURIEUX, Mme Aurélie BONET, Mme Muriel BOUDIER, Mme Sophie BRENOT, Mme Marie-Flor GINEST-SUAREZ, M. Frédéric LUCAZEAU, M. Régis MACHUREAU, Mme Marion RASPAUD, Mme Frédérique RATSIMISETA, M. Antony RIBEIRO, Mme Aurélie RIDET, Mme Émilie SIMONÉ, Carine THOI, Mme Axelle VESPERINI, La presse.

ORDRE DU JOUR

DÉCISIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

Appel

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 05 février 2026

Rapporteur : P. ESPINOSA

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

■ accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

FINANCES

[Compte de gestion 2025 – Budget principal](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Compte de gestion 2025 – Budget principal « Funérarium »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Compte de gestion 2025 – Budget principal « Service Commun d'Instruction du Droit des Sols »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Compte de gestion 2025 – Budget annexe « Zone d'Activités Économiques \(ZAE\) Les Cent Journaux »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Compte de gestion 2025 – Budget annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales \(ZIIC\) »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Compte administratif 2025 – Budget principal](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Compte administratif 2025 – Budget principal « Funérarium »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Compte administratif 2025 – Budget principal « Service Commun d'Instruction du Droit des Sols »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Compte administratif 2025 – Budget annexe « Zone d'Activités Économiques \(ZAE\) Les Cent Journaux »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Compte administratif 2025 – Budget annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales \(ZIIC\) »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Affectation des résultats 2025 - Budget principal](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Affectation des résultats 2025 - Budget principal « Funérarium »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Affectation des résultats 2025 - Budget principal « Service Commun d'Instruction du Droit des Sols »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Révision de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de paiement pour le programme de la Zone d'Activités économiques \(ZAE\) « Les Cent Journaux »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

■ accueil@plainedijonnaise.fr

[Révision de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de Paiement pour le projet de rénovation et d'extension d'un équipement communautaire à Genlis, au 12 rue de Franche-Comté](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Vote des taux de fiscalité 2026](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Budget Primitif 2026- Budget Principal « Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Budget Primitif 2026- Budget principal « Funérarium »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Budget Primitif 2026- Budget principal « Service Commun d'Instruction du Droit des Sols »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Budget Primitif 2026- Budget annexe « Zone d'Activités économiques \(ZAE\) Les Cent Journaux](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Budget Primitif 2026- Budget annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales \(ZIIC\) »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

[Demande de fonds de concours de la commune de Longeault-Pluvault pour le remplacement de l'armoire frigorifique de la salle des fêtes communale](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE - GESTION DE LA GEMAPI

GESTION DE LA GEMAPI

[Programme d'Actions de Prévention des Inondations Tille Vouges Ouche - PAPI - Réalisation d'une étude d'évaluation de l'impact de la Venelle sur le débit de la Tille et d'un aménagement du site dit « Pertes de la Venelle » Convention de groupement de commande](#)

Rapporteur : G. MORELLE

INFORMATIONS

COMPTES-RENDUS DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE AU SEIN DES ORGANISMES

QUESTIONS DIVERSES

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

PROCÈS-VERBAL

DÉCISIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Si aucune candidature n'émerge de l'assemblée, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique, pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique, comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 26 février 2026.

Appel

Monsieur le secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 28 membres sont présents, le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 05 février 2026

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président présente le procès-verbal de la dernière séance plénière qui s'est tenue le 05 février 2026 et demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations ou des remarques sont à formuler sur sa rédaction.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal de la dernière séance plénière en date du 05 février 2026.

FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

FINANCES

Compte de gestion 2025 – Budget principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion (joint en annexe) du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2025 qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	992.907,93 €
- Fonctionnement	11.001.261,06 €
- Résultat global de clôture exercice 2025	11.994.168,99 €

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celle relative à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCLARE que le Compte de Gestion du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2025 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

[Compte de gestion 2025 – Budget principal « Funérarium »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Sortie de Monsieur Patrice ESPINOSA

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Principal « Funérarium » de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion (joint en annexe) du Budget Principal « Funérarium » pour l'exercice 2025 qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	- 6.664,30 €
- Fonctionnement	24.218,64 €
- Résultat global de clôture exercice 2025	17.554,34 €

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celle relative à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCLARE que le Compte de Gestion du Budget principal « Funérarium » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2025 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

[Compte de gestion 2025 – Budget principal « Service Commun d'Instruction du Droit des Sols »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écriture le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2025 qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	22.857,29 €
- Fonctionnement	- 280,65 €
- Résultat global de clôture exercice 2025	22.576,64 €

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celle relative à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCLARE que le Compte de Gestion du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2025 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

[Compte de gestion 2025 – Budget annexe « Zone d'Activités Économiques \(ZAE\) Les Cent Journaux »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écriture le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » pour l'exercice 2025, dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales, est qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	- 1.543.708,90 €
- Fonctionnement	9.078,65 €
- Résultat global de clôture exercice 2025	- 1.534.630,25 €

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celle relative à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCLARE que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2025 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

[Compte de gestion 2025 – Budget annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales \(ZIIC\) »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » pour l'exercice 2025 qui fait apparaître les résultats suivants :

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

■ accueil@plainedijonnaise.fr

- Investissement	- 245.020,73 €
- Fonctionnement	175.823,22 €
- Résultat global de clôture exercice 2025	- 69.197,51 €

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celle relative à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCLARE que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2025 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2025 – Budget principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 mars 2025 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Principal

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2025,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif (joint en annexe) du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2025. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière,

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS
 03.80.37.70.12
 ■ accueil@plainedijonnaise.fr

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	13 903 345,33	G	16 313 238,31
	Section d'investissement	B	1 347 235,39	H	852 769,83
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	8 591 368,08 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 487 373,49 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	15 250 580,72	= G + H + I + J	27 244 749,71
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	652 564,73	L	45 674,86
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	652 564,73	= K + L	45 674,86
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	13 903 345,33	= G + I + K	24 904 606,39
	Section d'investissement	= B + D + F	1 999 800,12	= H + J + L	2 385 818,18
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	15 903 145,45	= G + H + I + J + K + L	27 290 424,57

Après avoir désigné Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1er vice-président délégué à la Mutualisation, à l'Action culturelle et au Tourisme pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

Sortie de Monsieur le Président de la séance.

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONSTATER au titre de l'exercice 2025 du Budget principal, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRÊTE le résultat global de clôture du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2025 à 11.994.168,99 € (onze millions neuf cent quatre-vingt-quatorze cent soixante-huit euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes).
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

[Compte administratif 2025 – Budget principal « Funérarium »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 mars 2025 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Principal « Funérarium » ,

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS
 03.80.37.70.12
 accueil@plainedijonnaise.fr

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2025 du Budget Principal « Funérarium »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget Principal « Funérarium » pour l'exercice 2025. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière,

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

Cté CMES PLAINE DIJONNAISE - Budget Funérarium - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 9 811,44	G 20 833,30	G-A	11 021,86
	Section d'investissement	B 11 452,97	H 10 924,66	H-B	-528,31

		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 13 196,78 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 6 135,99 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 27 400,40	Q= G+H+I+J 44 954,74	=Q-P	17 554,34

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 9 811,44	= G+I+K 34 030,08	24 218,64	
	Section d'investissement	= B+D+F 17 588,96	= H+J+L 10 924,66	-6 664,30	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 27 400,40	= G+H+I+J+K+L 44 954,74	17 554,34	

Après avoir désigné Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1er vice-président délégué à la Mutualisation, à l'Action culturelle et au Tourisme pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
 Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS
 ☎ 03.80.37.70.12
 ■ accueil@plainedijonnaise.fr

Sortie de Monsieur le Président de la séance.

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONSTATE, au titre de l'exercice 2025 du Budget principal « Funérarium » les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- ARRÊTE le résultat global de clôture du Budget principal « Funérarium » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2025 à 17.554,34 € (Dix-sept mille cinq cent cinquante-quatre euros et trente-quatre centimes)
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

[Compte administratif 2025 – Budget principal « Service Commun d'Instruction du Droit des Sols »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 mars 2025 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2025 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2025. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière.

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES	RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	208 050,10	G	163 539,43
	Section d'investissement	B	0,00	H	1 948,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	44 230,02
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	20 909,29
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	208 050,10	= G + H + I + J	230 626,74
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	208 050,10	= G + I + K	207 769,45
	Section d'investissement	= B + D + F	0,00	= H + J + L	22 857,29
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	208 050,10	= G + H + I + J + K + L	230 626,74

Après avoir désigné Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1er vice-président délégué à la Mutualisation, à l'Action culturelle et au Tourisme pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

Sortie de Monsieur le Président de la séance.

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONSTATE, au titre de l'exercice 2025 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRÊTE le résultat global de clôture du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2025 à 22.576,64 € (Vingt-deux mille cinq cent soixante-seize euros et soixante-quatre centimes),
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

[Compte administratif 2025 – Budget annexe « Zone d'Activités Économiques \(ZAE\) Les Cent Journaux »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 mars 2025 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
 Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS
 ☎ 03.80.37.70.12
 ■ accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2025 du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » pour l'exercice 2025. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales.

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

C16 CMES PLAINE DIJONNAISE - Budget ZAE des Cent Journaux - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 685 240,53	G	1 685 240,53
	Section d'investissement	B	1 685 240,53	H	1 588 286,53
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	9 078,65 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 446 754,90 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	4 817 235,96	= G + H + I + J	3 282 605,71
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 685 240,53	= G + I + K	1 694 319,18
	Section d'investissement	= B + D + F	3 131 995,43	= H + J + L	1 588 286,53
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	4 817 235,96	= G + H + I + J + K + L	3 282 605,71

Après avoir désigné Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1er vice-président délégué à la Mutualisation, à l'Action culturelle et au Tourisme pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

Sortie de Monsieur le Président de la séance.

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONSTATE, au titre de l'exercice 2025 du Budget Annexe « Les Cent Journaux », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
 Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS
 ☎ 03.80.37.70.12
 ■ accueil@plainedijonnaise.fr

- ARRÊTE le résultat global de clôture du Budget Annexe « Les Cent Journaux » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2025 à - 1.534.630,25 € (moins un million cinq cent trente-quatre mille six cent trente euros et vingt-cinq centimes),
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

[Compte administratif 2025 – Budget annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales \(ZIIC\) »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 mars 2025 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2025 du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » pour l'exercice 2025. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales.

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	841 103,70	G 985 319,73
	Section d'investissement	B	717 194,73	H 402 454,40
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I 31 607,19 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J 69 719,60 (si excédent)
		=		=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 558 298,43	= G + H + I + J 1 489 100,92
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	841 103,70	= G + I + K 1 016 926,92
	Section d'investissement	= B + D + F	717 194,73	= H + J + L 472 174,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 558 298,43	= G + H + I + J + K + L 1 489 100,92

Après avoir désigné Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1er vice-président délégué à la Mutualisation, à l'Action culturelle et au Tourisme pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

Sortie de Monsieur le Président de la séance.

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONSTATE, au titre de l'exercice 2025 du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- ARRÊTE le résultat global de clôture du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2025 à - 69.197,51 € (moins soixante-neuf mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante et un centimes),
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

[Affectation des résultats 2025 - Budget principal](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2025 du Budget Principal,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante au Budget Principal :

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
 Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS
 ☎ 03.80.37.70.12
 ■ accueil@plainedijonnaise.fr

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis	DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis
13 903 345,33	16 313 238,31	1 347 235,39	852 769,83
	excédent N-1		excédent N-1
	8 591 368,08		1 487 373,49
13 903 345,33	24 904 606,39	1 347 235,39	2 340 143,32
Report E002	11 001 261,06	Report E001	992 907,93

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 11.001.261,06 € (onze millions mille deux cent soixante et un euros et six centimes) à l'article 002 en recettes de fonctionnement du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2026,
- APPROUVE le report de l'excédent d'investissement d'un montant de 992.907,93 € à l'article 001 en dépenses d'investissement du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2026,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Retour de Monsieur Patrice ESPINOSA.

[Affectation des résultats 2025 - Budget principal « Funérarium »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2025 du Budget Principal « Funérarium »,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante Budget Principal « Funérarium » :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis	DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis
9 811,44	20 833,30	11 452,97	10 924,66
	excédent N-1	déficit N-1	
	13 196,78	6 135,99	-
9 811,44	34 030,08	17 588,96	10 924,66
	24 218,64		- 6 664,30
		- 6 664,30	Report D001
		17 554,34	Report E002
		6 664,30	Report 1068

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du déficit d'investissement de 6.664,30 € (six mille six cent soixante-quatre euros et trente centimes) à l'article 001 en dépenses d'investissement,
- APPROUVE, pour le financement de la section d'investissement, l'affectation de 6.664,30 € (six mille six cent soixante-quatre euros et trente centimes) à l'article 1068 en recettes d'investissement,
- DÉCIDE du report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 17.554,34 € (dix-sept mille cinq cent cinquante-quatre euros et trente-quatre centimes) à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

[Affectation des résultats 2025 - Budget principal « Service Commun d'Instruction du Droit des Sols »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2025 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
mandats émis	titres émis	mandats émis	titres émis
208 050,10	163 539,43		1 948,00
	excédent N-1		excédent N-1
	44 230,02		20 909,29
208 050,10	207 769,45	-	22 857,29
Report E002 -	280,65	Report E001	22 857,29

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le report du déficit de fonctionnement d'un montant de 280,65 € à l'article 002 en dépenses de fonctionnement du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2026,
- APPROUVE le report de l'excédent d'investissement d'un montant de 22.857,29 € à l'article 001 en dépenses d'investissement du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2026,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

[Révision de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de paiement pour le programme de la Zone d'Activités économiques \(ZAE\) « Les Cent Journaux »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9,

Vu, la délibération n° 26/10/2023/10 du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2023 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Vu, la délibération n°23/03/2023/17 du Conseil Communautaire en date du 16 mars 2023 portant révision de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement pour le programme de la « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux,

Vu, la délibération n°28/03/2024/16 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2024 portant révision de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de Paiement pour le programme de la « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »

Il est rappelé qu'un des principes des Finances Publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT disposent que la section de fonctionnement peut comprendre des autorisations d'engagement (AE) et la section d'investissement des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

L'autorisation d'engagement constitue la limite supérieure du financement de la dépense pour une opération. Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

☎ 03.80.37.70.12

✉ accueil@plainedijonnaise.fr

des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme ou de l'autorisation d'engagement est une décision budgétaire, de la compétence du Conseil Communautaire et doit être accompagnée d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des dépenses et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Elles sont votées par le Conseil Communautaire :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement,
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AE/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses de fonctionnement rattachées à une autorisation d'engagement peuvent être liquidées et mandatées par Monsieur le Président jusqu'au vote du Budget, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation d'engagement.

Par délibération n°23/03/2023/17 en date du 16 mars 2023, le Conseil Communautaire a ouvert une autorisation de programme pour le programme de la « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux ».

Considérant le coût estimé de l'opération à hauteur de 6 700 000,00 € (six millions sept cent mille euros), que cette opération devait être réalisée sur quatre exercices budgétaires de 2023 à 2026,

Considérant les incertitudes liées à la mise en œuvre de la loi N° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux et la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Genlis approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2025.

À noter que la réalisation 2025 porte sur les dernières indemnités d'éviction versées aux exploitants agricoles, soit au total 96 954 €, et se décomposent comme suit :

- EARL CHARLUT : 76 968 €
- SCEA DUGIED : 3 331 €
- EARL du Pré d'Argent : 6 037 €
- SCEA DEHER : 10 618 €

Il est proposé d'ajuster l'Autorisation d'Engagement (AE) et les Crédits de Paiement (CP) pour le programme de la ZAE « Les Cent Journaux », en tenant compte dans la programmation des crédits de paiement que cette opération devrait être réalisée sur cinq exercices budgétaires de 2023 à 2027.

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de la révision de l'Autorisation d'Engagement (AE) et les Crédits de Paiement (CP) de la « ZAE Les Cent Journaux » de la manière suivante :

Désignation	ZAE Les Cent Journaux		
Autorisation d'Engagement	6 700 000,00	Réalisé	Crédits de paiement proposés
Crédit de Paiement 2023 (CP 2023)	2 100 000	1 270 672,90	-
Crédit de Paiement 2024 (CP 2024)	1 100 000	4 744,80	-
Crédit de Paiement 2025 (CP 2025)	2 000 000	96 954,00	-
Crédit de Paiement 2026 (CP 2026)			1 002 000,00
Crédit de Paiement 2027 (CP 2027)			4 325 628,30

- APPROUVE la nouvelle répartition des crédits de paiements telle que présentée ci-dessus,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget annexe « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, ainsi qu'à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux Crédits de Paiement indiqués ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

[Révision de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de Paiement pour le projet de rénovation et d'extension d'un équipement communautaire à Genlis, au 12 rue de Franche-Comté](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9,

Vu, la délibération n° 26/10/2023/10 du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2023 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Vu la délibération, n°27/03/2025/17 portant ouverture d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour le projet de rénovation et d'extension d'un équipement communautaire à Genlis, au 12 rue de Franche-Comté,

Il est rappelé qu'un des principes des Finances Publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT disposent que la section de fonctionnement peut comprendre des autorisations d'engagement (AE) et la section d'investissement des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement de la dépense pour une opération. Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme ou de l'autorisation d'engagement est une décision budgétaire, de la compétence du Conseil Communautaire et doit être accompagnée d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des dépenses et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Elles sont votées par le Conseil Communautaire :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement,
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Administratif).

Le Conseil Communautaire a décidé par délibération n°20/06/2024/03 en date du 20 juin 2024, de recourir à un marché de conception-réalisation, sous la forme d'un dialogue compétitif conformément aux articles L.2124-4, R.2124-5 et R.2161-24 à R.2161-31 du Code de la Commande Publique, pour la rénovation et l'extension d'un équipement communautaire à Genlis, au 12 rue de Franche Comté.

Il est rappelé qu'une Autorisation de Programme en crédits de Paiement, d'un montant de 7 905 462,00 € (sept millions neuf cent cinq mille quatre cent soixante-deux euros) a été ouverte en mars 2025 pour le projet de « Rénovation et d'extension d'un équipement communautaire » à Genlis, au 12 rue de Franche Comté.

Par délibération n° 17/07/2025/03 en date du 17 juillet 2025, le conseil communautaire a autorisé le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer et à exécuter le marché public de « conception réalisation » n° 2024-012 « Rénovation et extension d'un équipement communautaire à Genlis » au 12 rue de Franche-Comté, d'un montant de 7 200 000 euros hors taxes (soit 8 640 000 euros toutes taxes comprises) avec le groupement GRAGLIA BTP, sise à LANGRES, rue de l'étoile de Langres, composé comme suit :

- GRAGLIA, gros œuvre : Mandataire,
- EMMANUELLE ANDREANI ARCHITECTES : Architecte, paysagiste,
- BATISERF : Structure, Géotechnique,
- B27 : Fluides, CVC, Électricité, CSSI, GTC/GTB, VRD, Performance énergétique, qualité environnementale, économie,
- AKOVAS : OPC, Synthèse, MOE EXE, Gestion du Chantier,
- ALLEGRO : Acoustique,
- BOURGOGNE GEOTHERMIE : Géothermie,
- ISCA : Amiante – Plomb.

Considérant que ce marché public a été signé avec le groupement le 3 septembre 2025,

Considérant que le montant total de l'opération s'établit comme suit :

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

☎ 03.80.37.70.12

■ accueil@plainedijonnaise.fr

- Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 52 846,50 €
- Primes candidats : 97 514,57 €
- Marché public de conception réalisation : 8 640 000,00 €
- Études diverses, SPS, Contrôle techniques ... : 189 638,93 €

Il est proposé d'ajuster le montant globale de l'Autorisation de programme à 8 980 000,00 € (huit millions neuf cent quatre-vingt mille euros) et de tenir compte dans la programmation des crédits de paiement que cette opération devrait être réalisée sur cinq exercices budgétaires de 2025 à 2029.

Il convient de rappeler que des subventions sont, ou ont été sollicitées auprès :

- Des services de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- Du Département de la Côte-d'Or dans le cadre du plan Marshall,
- De la Région, dans le cadre du contrat de territoire 2022-2028 - Territoires en action (TEA),
- De la Caisse d'allocations familiales de Côte d'Or.

Monsieur Dominique Janins demande si les subventions vont être échelonnées sur ces années également.

Monsieur Vincent Cruzier répond par la positive, laissant la parole à Monsieur Jean-Marc Lovat qui apporte les précisions complémentaires quant à la DETR et la DSIL, il ne s'agit pas d'acompte comme à l'accoutumé avec un versement du solde en fin d'opération, mais d'avoir plusieurs versements échelonnés.

Monsieur Dominique JANIN demande si l'accord des subventions se fait sur la globalité dès le début et ensuite les versements sont échelonnés, ce qui permet aux services de l'État d'étaler la charge.

Monsieur Patrice Espinosa précise que l'État n'épuise pas son enveloppe sur un dossier unique qui viendrait, en importance, grever et défavoriser les communes, car une bonne partie serait alors attribuée à un seul projet.

Considérant que cette autorisation de programme permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la CCPD à moyen terme sur ce projet.

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de la révision de l'Autorisation de Programme (AP) et des crédits de paiements pour l'opération « rénovation et extension d'un bâtiment communautaire situé à Genlis, 12 rue de Franche Comté », de la manière suivante :

Désignation	Rénovation et extension d'un équipement communautaire à Genlis, au 12 rue de Franche Comté		
	8 980 000.00	Réalisé	Crédits de paiement proposés
Autorisation de Programme	8 980 000.00	Réalisé	Crédits de paiement proposés
Crédit de Paiement 2025 (CP 2025)	400 500.00	144 253.96	
Crédit de Paiement 2026 (CP 2026)			2 512 000.00
Crédit de Paiement 2027 (CP 2027)			6 236 000.00
Crédit de Paiement 2028 (CP 2028)			44 318.00
Crédit de Paiement 2029 (CP 2029)			43 428.04

- APPROUVE la répartition des crédits de paiements telle que présentée ci-dessus,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif du budget principal,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, ainsi qu'à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux Crédits de Paiement indiqués ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote des taux de fiscalité 2026

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les taux de fiscalité pratiqués depuis 2016 et rappelle qu'il s'agit de la onzième année où l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est soumis au régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

En application du a du 1° du III de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la première année d'application du régime de Fiscalité Professionnelle Unique, le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) voté par le conseil de l'EPCI ne peut excéder le taux moyen de la CFE des communes membres constaté l'année précédente, pondéré par l'importance relative des bases de ces communes.

En régime de croisière, les dispositions du b du 1 du I de l'article 1636 B sexies du CGI s'appliquent aux EPCI à FPU uniquement en cas d'augmentation des taux de référence. Le taux de cotisation foncière des entreprises ne peut, par rapport à l'année précédente, être augmenté dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou, si elle est moins élevée, à celle du taux moyen des taxes foncières, pondéré par l'importance relative des bases de ces deux taxes pour l'année d'imposition.

Au vu des résultats constatés sur l'exercice budgétaire 2025 et compte-tenu des propositions des différents Budgets primitifs, Monsieur le Président propose le maintien du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti (TFNB), du Taux Moyen Pondéré pour la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La taxe d'habitation (TH) est également maintenue.

Ainsi, Monsieur le Président propose les taux suivants :

Taxes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Taxes	2023	2024	2025	2026
TH	6,99%	7,26%	7,35%	7,35%				THRS	7,35%	7,35%	7,35%	7,35%
TFB	7,41%	7,69%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	TFB	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%
TFNB	16,42%	17,04%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	TFNB	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%
CFE	7,54%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	CFE	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%
FPZ	18,99%											
TEOM	8,13%	8,13%	8,13%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%	TEOM	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les taux ci-dessus proposés, soit :
 - Taxe Habitation : 7,35%

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

☎ 03.80.37.70.12

■ accueil@plainedijonnaise.fr

- Taxe Foncier Bâti : 7,78%
- Taxe Foncier Non Bâti : 17,24%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 23,12%
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 7,88%

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Budget Primitif 2026- Budget Principal « Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise »
 Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 5217-10-4 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans le délai de 10 semaines avant l'examen du budget primitif.

Monsieur le Président précise que les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M57, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 05 février 2026.

La note de présentation des budgets 2026 et la maquette budgétaire réglementaire M57 sont fournis en annexes.

Il est rappelé, que, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT précisant le cadre des virements de crédits entre chapitres en M57, le Conseil Communautaire fixe cette limite à l'occasion du vote du budget.

Vu le Référentiel Budgétaire et Financier (RBF), voté en date du 26 septembre 2023, lors du choix du passage à la norme comptable M57, il est possible de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Néanmoins, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel,

Monsieur le Président propose de retenir la limite maximum de 7,5 % pour les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section.

Dans le cas où ce dispositif serait appliqué, une information sera donnée au cours du Conseil Communautaire qui suivra le(s) virement(s) de crédits.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2026 du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses : 17.555.460,00 €
- En recettes : 25.788.111,06 €

Soit en section d'investissement :

- En dépenses : 5.205.045,46 €
- En recettes : 5.205.082,79 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 864 960,00	0,00	2 980 800,00	0,00	2 980 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 818 500,00	0,00	7 140 500,00	0,00	7 140 500,00
014	Atténuations de produits	2 104 750,00	0,00	2 103 650,00	0,00	2 103 650,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 380 330,00	0,00	2 379 610,00	0,00	2 379 610,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		14 168 540,00	0,00	14 604 560,00	0,00	14 604 560,00
66	Charges financières	82 050,00	0,00	76 000,00	0,00	76 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 251 590,00	0,00	14 681 060,00	0,00	14 681 060,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	863 320,00		874 400,00	0,00	874 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		863 320,00		2 874 400,00	0,00	2 874 400,00

TOTAL	15 114 910,00	0,00	17 555 460,00	0,00	17 555 460,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 555 460,00
--	----------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	80 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod, services, domaine, ventes diverses	2 375 120,00	0,00	2 546 000,00	0,00	2 546 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	3 090 000,00	0,00	3 211 900,00	0,00	3 211 900,00
731	Fiscalité locale	6 415 000,00	0,00	6 503 700,00	0,00	6 503 700,00
74	Dotations et participations (3)	1 866 500,00	0,00	2 450 450,00	0,00	2 450 450,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	8 860,00	0,00	500,00	0,00	500,00
Total des recettes de gestion courante		13 835 480,00	0,00	14 782 550,00	0,00	14 782 550,00
76	Produits financiers	1 050,00	0,00	700,00	0,00	700,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 836 530,00	0,00	14 783 250,00	0,00	14 783 250,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 600,00		3 600,00	0,00	3 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 600,00		3 600,00	0,00	3 600,00

TOTAL	13 840 130,00	0,00	14 786 850,00	0,00	14 786 850,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	11 001 261,06
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 788 111,06
--	----------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	61 686,50	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 346 200,07	395 269,93	880 160,00	0,00	1 275 429,93
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	438 000,00	267 294,80	2 264 500,00	0,00	2 511 794,80
Total des dépenses d'équipement		1 915 886,57	652 564,73	3 204 660,00	0,00	3 857 224,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	753 500,00	0,00	733 200,00	0,00	733 200,00
18	Cote de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	630 285,00	0,00	611 020,73	0,00	611 020,73
Total des dépenses financières		1 383 785,00	0,00	1 344 220,73	0,00	1 344 220,73
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 299 671,57	652 564,73	4 548 880,73	0,00	5 201 445,46

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 600,00		3 600,00	0,00	3 600,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 600,00		3 600,00	0,00	3 600,00

TOTAL	3 303 271,57	652 564,73	4 552 480,73	0,00	5 205 045,46
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 205 045,46
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	45 674,86	45 674,86	28 000,00	0,00	73 674,86
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	886 110,00	0,00	1 204 000,00	0,00	1 204 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		931 784,86	45 674,86	1 232 000,00	0,00	1 277 674,86
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 000,00	0,00	52 500,00	0,00	52 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest, non transf. (3) (7)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	8 800,00	0,00	7 600,00	0,00	7 600,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		20 800,00	0,00	60 100,00	0,00	60 100,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		952 584,86	45 674,86	1 292 100,00	0,00	1 337 774,86

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	863 320,00		874 400,00	0,00	874 400,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		863 320,00		2 874 400,00	0,00	2 874 400,00

TOTAL	1 815 904,86	45 674,86	4 166 500,00	0,00	4 212 174,86
--------------	---------------------	------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	992 907,93
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 205 082,79
---	---------------------

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RETIENT la limite maximum de 7,5 % pour les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section,
- ADOPTE le budget Primitif du Budget Principal de la « Communauté de Communes de la plaine Dijonnaise » pour l'exercice 2026, comme ci-dessus,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Budget Primitif 2026- Budget principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et L. 2312-1.

Monsieur le Président précise que les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M4, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 05 février 2026.

La note de présentation des budgets 2026 et la maquette budgétaire réglementaire M4 sont fournis en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2026 - Budget Principal « Funérarium », les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses :	38.380,00 €
- En recettes :	38.384,34 €

Soit en section d'investissement :

- En dépenses :	18.754,30 €
- En recettes :	18.754,30 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	20 120,00	0,00	24 790,00	0,00	24 790,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		20 120,00	0,00	24 790,00	0,00	24 790,00
66	Charges financières	2 100,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		22 220,00	0,00	26 290,00	0,00	26 290,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	7 000,00		7 350,00	0,00	7 350,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	4 800,00		4 740,00	0,00	4 740,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		11 800,00		12 090,00	0,00	12 090,00
TOTAL		34 020,00	0,00	38 380,00	0,00	38 380,00

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	38 380,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	20 830,00	0,00	20 830,00	0,00	20 830,00
Total des recettes de gestion des services		20 830,00	0,00	20 830,00	0,00	20 830,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		20 830,00	0,00	20 830,00	0,00	20 830,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		20 830,00	0,00	20 830,00	0,00	20 830,00

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	17 554,34
--	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	38 384,34
---	------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libell�	Pour m�moire budget pr�c�dent (1)	Restes � r�aliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations re�ues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des op�rations d'�quipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des d�penses d'�quipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et r�serves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimil�es	11 455,00	0,00	12 090,00	0,00	12 090,00
18	Compte de liaison : affectat� (BA,r�gie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat� et cr�ances rattach�es	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financi�res	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des d�penses financi�res	11 455,00	0,00	12 090,00	0,00	12 090,00
45...	Total des op�rations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des d�penses r�elles d'investissement	11 455,00	0,00	12 090,00	0,00	12 090,00
040	Op�rat� ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Op�rations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des d�penses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	11 455,00	0,00	12 090,00	0,00	12 090,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 664,30
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 754,30
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	6 135,99	0,00	6 664,30	0,00	6 664,30
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 135,99	0,00	6 664,30	0,00	6 664,30
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement		6 135,99	0,00	6 664,30	0,00	6 664,30
021	Virement de la section d'exploitation (4)	7 000,00		7 350,00	0,00	7 350,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	4 800,00		4 740,00	0,00	4 740,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 800,00		12 090,00	0,00	12 090,00
TOTAL		17 935,99	0,00	18 754,30	0,00	18 754,30

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 754,30
---	------------------

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget Primitif 2026 - Budget Principal « Funérarium », pour l'exercice 2026, comme ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

[Budget Primitif 2026- Budget principal « Service Commun d'Instruction du Droit des Sols »](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 5217-10-4 qui prévoit

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

☎ 03.80.37.70.12

✉ accueil@plainedijonnaise.fr

l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans le délai de 10 semaines avant l'examen du budget primitif.

Monsieur le Président précise que les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M57, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 05 février 2026.

La note de présentation des budgets 2026 et la maquette budgétaire réglementaire M57 sont fournis en annexes.

Vu le Référentiel Budgétaire et Financier (RBF), voté en date du 26 septembre 2023, lors du choix du passage à la norme comptable M57, il est possible de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Néanmoins, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel,

Monsieur le Président propose de retenir la limite maximum de 7,5 % pour les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section.

Dans le cas où ce dispositif serait appliqué, une information sera donnée au cours du Conseil Communautaire qui suivra le(s) virement(s) de crédits.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2026 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses :	266.500,65 €
- En recettes :	266.510,00 €

Soit en section d'investissement :

- En dépenses :	00 €
- En recettes :	24.817,29 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser. N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	24 600,00	0,00	18 760,00	0,00	18 760,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	193 800,00	0,00	228 500,00	0,00	228 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	14 200,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		232 600,00	0,00	264 260,00	0,00	264 260,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		232 600,00	0,00	264 260,00	0,00	264 260,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 000,00		1 960,00	0,00	1 960,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 000,00		1 960,00	0,00	1 960,00

TOTAL	234 600,00	0,00	266 220,00	0,00	266 220,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	280,65
---	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	266 500,65
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod, services, domaine, ventes diverses	190 369,98	0,00	266 510,00	0,00	266 510,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		190 369,98	0,00	266 510,00	0,00	266 510,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		190 369,98	0,00	266 510,00	0,00	266 510,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	190 369,98	0,00	266 510,00	0,00	266 510,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	266 510,00
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 000,00		1 960,00	0,00	1 960,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 000,00		1 960,00	0,00	1 960,00

TOTAL	2 000,00	0,00	1 960,00	0,00	1 960,00
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	22 857,29
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 817,29
---	------------------

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RETIENT la limite maximum de 7,5 % pour les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section,
- ADOPTE le Budget Primitif 2026 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », pour l'exercice 2026, comme ci-dessus,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Budget Primitif 2026- Budget annexe « Zone d'Activités économiques (ZAE) Les Cent Journaux
Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 5217-10-4 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans le délai de 10 semaines avant l'examen du budget primitif.

Monsieur le Président précise que les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M57, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 05 février 2026.

La note de présentation des budgets 2026 et la maquette budgétaire réglementaire M57 sont fournis en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2026 - Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux », les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses : 2.687.240,53 €
- En recettes : 2.696.319,18 €

Soit en section d'investissement :

- En dépenses : 4.230.949,43 €
- En recettes : 4.230.949,43 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 112 000,00	0,00	1 002 000,00	0,00	1 002 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 112 000,00	0,00	1 002 000,00	0,00	1 002 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 112 000,00	0,00	1 002 000,00	0,00	1 002 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 588 286,53		1 685 240,53	0,00	1 685 240,53
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 588 286,53		1 685 240,53	0,00	1 685 240,53

TOTAL	2 700 286,53	0,00	2 687 240,53	0,00	2 687 240,53
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 687 240,53
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod, services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 700 286,53		2 687 240,53	0,00	2 687 240,53
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 700 286,53		2 687 240,53	0,00	2 687 240,53

TOTAL	2 700 286,53	0,00	2 687 240,53	0,00	2 687 240,53
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 078,65
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 696 319,18
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, région) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 700 286,53		2 687 240,53	0,00	2 687 240,53
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 700 286,53		2 687 240,53	0,00	2 687 240,53

TOTAL	2 700 286,53	0,00	2 687 240,53	0,00	2 687 240,53
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 543 708,90
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 230 949,43
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	2 558 754,90	0,00	2 545 708,90	0,00	2 545 708,90
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 558 754,90	0,00	2 545 708,90	0,00	2 545 708,90
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest, non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 558 754,90	0,00	2 545 708,90	0,00	2 545 708,90

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 588 286,53		1 685 240,53	0,00	1 685 240,53
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 588 286,53		1 685 240,53	0,00	1 685 240,53

TOTAL	4 147 041,43	0,00	4 230 949,43	0,00	4 230 949,43
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 230 949,43
---	---------------------

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget Primitif 2026 - Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » pour l'exercice 2026, comme ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 5217-10-4 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans le délai de 10 semaines avant l'examen du budget primitif.

Monsieur le Président précise que les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M57, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 05 février 2026.

La note de présentation des budgets 2026 et la maquette budgétaire réglementaire M57 sont fournis en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe « Zones intercommunales industrielles et commerciales », les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses :	1.083.194,73 €
- En recettes :	1.785.187,95 €

Soit en section d'investissement :

- En dépenses :	1.328.215,46 €
- En recettes :	1.328.215,46 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	700 000,00	0,00	366 000,00	0,00	366 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		700 000,00	0,00	366 000,00	0,00	366 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		700 000,00	0,00	366 000,00	0,00	366 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	402 454,40		717 194,73	0,00	717 194,73
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		402 454,40		717 194,73	0,00	717 194,73

TOTAL	1 102 454,40	0,00	1 083 194,73	0,00	1 083 194,73
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 083 194,73
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diversés	203 000,00	0,00	526 170,00	0,00	526 170,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		203 000,00	0,00	526 170,00	0,00	526 170,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		203 000,00	0,00	526 170,00	0,00	526 170,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 102 454,40		1 083 194,73	0,00	1 083 194,73
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 102 454,40		1 083 194,73	0,00	1 083 194,73

TOTAL	1 305 454,40	0,00	1 609 364,73	0,00	1 609 364,73
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	175 823,22
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 785 187,95
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 102 454,40		1 083 194,73	0,00	1 083 194,73
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 102 454,40		1 083 194,73	0,00	1 083 194,73

TOTAL	1 102 454,40	0,00	1 083 194,73	0,00	1 083 194,73
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	245 020,73
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 328 215,46
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	630 285,00	0,00	611 020,73	0,00	611 020,73
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		630 285,00	0,00	611 020,73	0,00	611 020,73
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest, non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		630 285,00	0,00	611 020,73	0,00	611 020,73

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	402 454,40		717 194,73	0,00	717 194,73
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		402 454,40		717 194,73	0,00	717 194,73

TOTAL	1 032 739,40	0,00	1 328 215,46	0,00	1 328 215,46
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 328 215,46
---	---------------------

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe « Zones intercommunales industrielles et commerciales » pour l'exercice 2026, comme ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Au terme de cette présentation, Monsieur Vincent Crouzier remercie les services, pour le travail mené sur cet aspect budgétaire.

Il a une pensée particulière pour Madame Sophie Brenot, dont c'est le dernier budget, car elle quittera la Communauté de Communes avant l'été. Il la remercie sincèrement pour tout son travail.

[Demande de fonds de concours de la commune de Longeault-Pluvault pour le remplacement de l'armoire frigorifique de la salle des fêtes communale](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Dans le cadre de son activité, l'Accueil de Loisirs périscolaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise utilise la salle polyvalente de la commune de Longeault-Pluvault dont l'armoire frigorifique a besoin d'être changée.

Afin de procéder au remplacement de cet équipement, un devis a été demandé par la commune afin de déterminer le montant de fonds de concours à solliciter auprès la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Il est rappelé que le fonds de concours, voté par le Conseil Communautaire, ne peut excéder 50% du montant hors taxes de la dépense (hors subventionnement si cela est le cas).

Un devis transmis par la commune, de la société GASEL (en annexe) a retenu son attention pour un montant de 1.720,00 € HT (mille sept cent vingt euros).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- OCTROIE un fonds de concours pour l'achat de l'armoire frigorifique sur la commune de LONGEAULT-PLUVAULT, à hauteur maximum de 50% du montant hors taxes de la dépense, soit 860,00 € (huit cent soixante euros),
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur Patrice Espinosa remercie Monsieur Vincent Crouzier pour la présentation de ce budget. Il le remercie pour le travail important et le temps consacré à son élaboration. Une nouvelle fois, ce budget est voté à l'unanimité.

Il remercie également l'ensemble des services et de leurs collaborateurs, qui s'investissent sur la préparation du budget à ses côtés.

Il adresse ses chaleureux remerciements à Madame Sophie Brenot. Il lui dédie l'unanimité du budget, adressé pour son travail et son sérieux dans sa mission.

Il remercie pour elle l'ensemble des membres du Conseil communautaire qui la salue par ses applaudissements.

GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE - GESTION DE LA GEMAPI

GESTION DE LA GEMAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations Tille Vouge Ouche : PAPI-Réalisation d'une étude d'évaluation de l'impact de la Venelle sur le débit de la Tille et d'un aménagement du site dit « Pertes de la Venelle » Convention de groupement de commande

Rapporteur : G. MORELLE

Les bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche (TVO) sont des territoires fortement exposés aux inondations, comme en témoignent les événements de 2013 ainsi que le classement en 2012 de 14 communes de ces trois bassins versants en « Territoire à Risque Important d'Inondation », au titre de la directive « Inondation ».

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) a été approuvée en 2017. La finalisation de cette SLGRI nécessite désormais d'être déclinée de manière opérationnelle par le biais d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

C'est pourquoi, afin de répondre aux enjeux de prévention du risque inondation, une dynamique collective locale se met en place au niveau des 12 principaux EPCI inclus dans le périmètre de la SLGRI pour envisager un PAPI sur les bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche.

Cette démarche associe 12 EPCI partenaires pour la coordination et l'animation du PAPI.

Il est rappelé que la démarche PAPI se conduit en deux phases, premièrement à travers un Programme d'Études Préalables (PEP) puis à travers un Programme d'Actions de Prévention des Inondations dit PAPI complet. Le PAPI TVO s'inscrit pour le moment dans sa phase de PEP avec une temporalité définie de 2025 à 2027.

C'est dans le cadre de cette phase de PEP, et afin de préparer le PAPI complet, que la Communauté de Communes Norge et Tille, en tant que cheffe de file, et 4 autres EPCI du bassin de la Tille, ont décidé de mener une étude d'évaluation commune de l'impact de la Venelle sur le débit de la Tille et d'un aménagement du site dit « Pertes de la Venelle ».

Les 5 EPCI partenaires sont :

- La Communauté de Communes Norge et Tille,
- La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- La Communauté de Communes Mirebellois Fontenois,
- La Communauté de communes Tille et Venelle,
- La Communauté de communes des Vallée de la Tille et de l'Ignon.

Cette étude vise essentiellement à :

- Évaluer l'impact du débit volumique de la Venelle sur celui de la Tille en période de hautes-eaux, pour déterminer si cela augmente, ou non, le risque d'inondation en aval, notamment sur les communes d'Arc-sur-Tille et d'Izier,
- Analyser les effets d'un éventuel réaménagement des « pertes de la Venelle ».

Les détails de cette dernière sont précisés dans la fiche action jointe en annexe à la présente.

Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 70 000,00 € (soixante-dix mille euros) TTC.

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS
03.80.37.70.12
■ accueil@plainedijonnaise.fr

La répartition du reste à charge soit 17 500,00 (dix-sept mille cinq cents euros) € TTC est proposée comme suit :

	Dépenses TTC	Recettes TTC
Montant de l'étude estimé	70 000 €	
Subvention Fonds Vert		17 500 €
Subvention Fonds Barnier		35 000 €

Solde à répartir	17 500 €
-------------------------	-----------------

	Critère Surface (km ²) 80%			Critère population 20%			Total TTC Répartition du reste à charge final
	Surface incluse dans le périmètre	Répartition surface	Répartition du reste à charge selon le critère surface	Population incluse dans le périmètre	Répartition population	Répartition du reste à charge selon le critère population	
CC Norge et Tille	125	12.72%	1 780.26 €	17 134	27.96%	978.67 €	2 758.94 €
CC de la Plaine Dijonnaise	203	20.65%	2 891.15 €	22 682	37.02%	1 296.56 €	4 186.71 €
CC du Mirebellois Fontenois	40	4.07%	569.68 €	2 917	4.76%	166.62 €	736.30 €
CC Tille et Venelle	245	24.92%	3 489.32 €	4 682	7.64%	267.43 €	3 756.75 €
CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon	370	37.64%	5 269.58 €	13 861	22.62%	791.72 €	6 061.30 €
							= 17 500 €

Ces montants sont donnés à titre indicatif et feront l'objet d'un ajustement actualisé à la signature de chaque marché afférent à la démarche.

Chaque EPCI s'engage à rembourser sa quote-part à réception du titre de recette émis par le mandataire, selon les modalités définies au sein de la convention.

Monsieur Patrice Espinosa rappelle que les pertes de la Venelle servaient d'exutoire à la Tille et permettaient de réguler son débit. Les communes d'Arc-sur-Tille et d'Izier sont effectivement concernées par ce débit important. Ces derniers jours, ces deux communes n'avaient plus de marge de manœuvre avant de se retrouver avec la rive droite de la rivière de Gourmerault à déborder et envahir les maisons. Plusieurs Communautés de Communes s'engagent dans cette étude car c'est tout l'aval de ces pertes de la Venelle donc contribuent à réguler la Tille. Mais elles contribuent également, si elles sont réactivées, à réguler l'étiage de la Bèze, puisque dans son cheminement karstique, elle allait aussi alimenter l'étiage de la Bèze. Voilà donc pourquoi aujourd'hui un ensemble de personnes semblent motivées pour porter ce dossier, de façon à essayer de revenir en arrière et de redonner à ces pertes de la Venelle l'utilité qu'elles avaient par le passé.

Considérant que la convention (jointe en annexe), proposée par la Communauté de Communes Norge et Tille, a pour objet de définir les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement d'un groupement de commande entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires, en vue de la passation et de l'exécution d'un marché d'étude,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation d'une étude d'évaluation de l'impact de la Venelle sur le débit de la Tille et d'un aménagement du site dit « Pertes de la Venelle » selon les conditions précitées,

- APPROUVE la Convention de Groupement de Commande entre plusieurs EPCI en vue de la réalisation de cette étude portée par la Communauté de Communes Norge et Tille,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

INFORMATIONS

Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que si des éléments sont à porter à leur connaissance, un compte-rendu leur sera fait au cours de la présente séance plénière.

Informations de la Présidence

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la mise à disposition, auprès du Secrétariat Général de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise des dossiers suivants :

- Rapport d'activité 2025 Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).
- Observatoire de la taxe de séjour. Exercice 2024. Côte-d'Or Attractivité
 - Toutes les informations sont disponibles également sur www.cotedor-attractivite.com.

Le Conseil Communautaire PREND acte de ce rapport.

Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle et Tourisme »

Rapporteur : G. BRACHOTTE

La réunion du comité de sélection s'est déroulée le 25 février, pour la sélection des œuvres artistiques sur le parcours artistique. Des échanges très fructueux ont abouti à accepter un scénario de réalisation autour de 4 œuvres, sachant que le budget pour la Communauté de Communes restera celui qui a été indiqué. Une 5^{ème} y sera certainement ajoutée, car VNF va abonder de manière exceptionnelle pour donner de la cohérence à tout le parcours artistique. Ce parcours devrait être mis en place pour le mois septembre, car un artiste mettra un peu plus de temps quant à l'élaboration de son œuvre. Cela permettra également de se coordonner Côte-d'Or Tourisme.

Le Conseil Communautaire PREND acte de ce rapport.

Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique »

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

La Matinale des Pros qui s'est déroulée ce matin, sur le thème du marketing digital, a rencontré un vrai succès, en réunissant 28 entreprises du territoire.

Et je tenais à féliciter, comme je l'ai fait ce matin, le service développement économique qui met beaucoup de cœur à l'ouvrage, à préparer et animer ces réunions.

Monsieur Jean-Pierre Colombert remercie Madame Axelle Vesperini et aussi, Monsieur Corentin Masy, dont c'était la dernière action, qui va quitter la Communauté de Communes pour un emploi lui offrant une promotion.

28 entreprises à partir d'une animation « atypique », basée sur un questionnaire reçu par les entreprises sur leur téléphone mobile et par l'animatrice, Madame Annabelle Corberand, gérante d'entreprise et habitant à Cessey-sur-Tille. qui animait cette matinale avec beaucoup d'énergie.

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

■ accueil@plainedijonnaise.fr

Le Conseil Communautaire PREND acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration »

Rapporteur : V. CROUZIER

Pas d'information à communiquer.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique »

Rapporteur : V. DANCOURT

La dernière Commission s'est réunie le 19 février. Il s'agissait d'une Commission mixte de la 4^{ème} et la 5^{ème} commission pour présenter la fin du travail du Contrat Local de Santé, qui a été transmis à l'Agence Régionale de Santé qui va désormais examiner et faire ses derniers retours. Ensuite, il y aura différents passages dans les institutions du Conseil régional puis du Conseil départemental, avant de revenir sur le mandat prochain au Conseil communautaire afin de valider la fin de ce travail.

Monsieur Vincent Dancourt remercie grandement ; d'une part l'exécutif qui a été partant pour ce projet de Contrat Local de Santé et cette assemblée communautaire qui l'a voté ; d'autre part Mesdames Émilie Simoné et Laure Finelle, animatrice de ce Contrat, qui ont travaillé d'arrache-pied pour présenter ce bon travail.

Le Conseil Communautaire PREND acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Emploi, Action sociale, Autonomie »

Rapporteuse : N. SEGUIN

Madame Nathalie Seguin rappelle la visite de l'épicerie sociale et solidaire qui aura lieu le 27 février à 17h00, qui sera clôturée par le verre de l'amitié.

Le Conseil Communautaire PREND acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse »

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

Pas d'information à communiquer en l'absence de Madame Zineb Hemairia.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI »

Rapporteur : G. MORELLE

Pas d'information à communiquer.

COMPTES-RENDUS DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE AU SEIN DES ORGANISMES

[Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département \(ICO\)](#)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Un conseil d'administration est prévu le 6 mars 2026 où à l'ordre du jour il est prévu le vote du budget 2026.

Le Conseil Communautaire PREND acte de ce rapport.

[Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Économique Régionale Bourgogne - Franche-Comté \(AER BFC\)](#)

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

L'assemblée spéciale de l'AER s'est réunie ce 26 février matin, ayant pour objet la présentation et la validation des budgets.

Le Conseil Communautaire PREND acte de ce rapport.

[Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence France Locale](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Pas d'information à communiquer.

[Compte-rendu de la représentation au sein du GIP \(Groupement d'Intérêt Public\) Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle, \(ARNia\) et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique \(CAOS\)](#)

Rapporteur : V. CROUZIER

Pas d'information à communiquer.

[Compte-rendu de la représentation au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial \(SCoT\) du bassin du dijonnais](#)

Rapporteur : V. DANCOURT

Monsieur Vincent Dancourt n'ayant pas pu assister au dernier conseil syndical du SCOT, Monsieur Patrice Espinosa fait part du sujet majeur qui en était l'objet. Le travail a porté sur l'arrêté du SCoT, donc de son Document d'Orientation et d'Objectif, DOO qui a suscité des débats importants puisque le souhait exprimé était : Pourquoi aller sur un arrêté aujourd'hui, alors que qu'il y a espoir que l'Assemblée nationale se saisisse de cet amendement Trace, validé par le Sénat, et qui pourrait certainement, sans en modifier le fond, en modifier la forme. Pourquoi aller au pas de charge pour arrêter ce document ? Les délégués n'ont clairement pas été entendus. Cette séance était présidée par le président du SCoT, Monsieur le Président de Dijon Métropole, qui a cherché à aller sur une forme de consensus en disant ne va pas arrêter ce document ce soir et avoir le temps de voir après l'installation des différentes instances renouvelées. En 2026, il sera temps de voir s'il faut l'arrêter ou pas, avec le droit d'être dans une forme d'illégalité par rapport au cahier des charges actuel de cette loi Climat et Résilience et le volet ZAN. Manifestement, un certain nombre de délégués n'ont pas entendu les choses de cette façon et se sont exprimés favorablement. L'ensemble des délégués de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, hormis un seul, ont voté contre ce projet d'arrêté. Malheureusement, ça n'a pas suffi. Ce document a donc été arrêté. La délibération prise fait courir maintenant pour le SCoT du Dijonnais les délais d'enquête publique et

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

■ accueil@plainedijonnaise.fr

permettra en septembre d'aller sur l'approbation définitive du SCoT tel qu'il est proposé certainement aujourd'hui puisque le vice-président Jean-Patrick Masson laissant entendre que de toute manière, s'il était nécessaire, on pourrait revenir en arrière.

Le Conseil Communautaire PREND acte de ce rapport.

[Compte-rendu de la représentation au sein de l'Établissement Public Foncier DOUBS BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ](#)

Rapporteur : V. DANCOURT

Pas d'information à communiquer.

[Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge \(SINOTIV'EAU\)](#)

Rapporteur : G. MORELLE

Une réunion s'est déroulée la semaine dernière, pour présenter le DOB, La semaine prochaine est programmé le vote du budget.

Le Conseil Communautaire PREND acte de ce rapport.

[Compte-rendu de la représentation au sein des Syndicats de rivières](#)

Rapporteur : G. MORELLE

Le Comité syndical du SITNA a voté le budget. Il conviendrait d'effectuer les travaux et de les programmer.

Le Conseil syndical du SBO se déroule actuellement, pour le budget également.

Le Conseil Communautaire PREND acte de ce rapport.

[Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or \(S.I.C.E.C.O\)](#)

Rapporteur : J. THÉVENEAU

L'Assemblée générale est programmée lundi prochain pour voter la clôture de l'exercice 2025, le budget étant déjà voté.

la convention de mandat pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'ombrières photovoltaïques ou d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture va être votée. La 1ère délibération se fera en lien avec la Communauté de Communes, pour le projet qui nous concerne.

Le Conseil Communautaire PREND acte de ce rapport.

[Compte-rendu de la représentation au sein du Collège Albert CAMUS](#)

Rapporteuse : C. CLAUDEL-SALOMON

Pas d'information à communiquer.

[Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise](#)

Rapporteur : D. CHETTA

Monsieur Daniel Chetta profite d'avoir la parole pour cette dernière séance pour lui. Il voudrait simplement remercier tous les élus qui l'ont accompagné sur ces mandats en tant que président du SMICTOM, ainsi que le personnel de la Communauté de Communes pour leur

aide à chaque sollicitation, ce qui a aidé à progresser, à avancer tous ensemble, ce qui lui a été agréable.

Les membres de l'assemblée le saluent par des applaudissements.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur Olivier Gauthron tient à remercier, au nom des « nouveaux » conseillers communautaires, de l'accueil qui leur a été fait en début de mandat. « On parle des anciens qui partent, on les remercie, mais les nouveaux ont découvert ce qu'est la Communauté de Communes ». Il a le souvenir du premier Conseil où il a été secrétaire de séance car il était le plus jeune de l'Assemblée. Cela a été un réel plaisir pendant toutes ces années. Il espère continuer avec toutes ces personnes qui lui ont donné confiance et lui ont permis de progresser. Cette expérience lui a beaucoup appris avec tous.

Les membres de l'assemblée le remercient par des applaudissements.

Arrivant au terme de cette séance et d'un mandat, Monsieur Patrice Espinosa prend la parole, pour exprimer ses remerciements.

« Mesdames et Messieurs,

Ces années, ce n'est pas rien, ça compte dans la vie, dans la vie d'un élu. C'est très important. Alors, je voulais vous remercier pour la confiance que vous avez accordée à l'ensemble de l'exécutif.

Merci pour ces années, merci pour l'ensemble de ces rapports, de ces budgets, de ces projets votés à l'unanimité.

Merci pour votre investissement aussi parce que, tous ensemble, nous avons avancé, progressé, jeunes et moins jeunes, anciens, nouveaux.

Je suis très touché de la confiance que vous m'avez accordée et des témoignages aujourd'hui que vous avez à notre égard, à mon égard. Et sachez que j'apprécie énormément.

Donc merci à vous, Mesdames et Messieurs.

Je vous souhaite, je nous souhaite, puisque je suis également candidat, une bonne campagne pour les jours qui viennent. Je vous souhaite et je nous souhaite une vraie réussite à l'issue de ce scrutin municipal 2026 et une vraie envie de vous retrouver dans cette salle pour encore bien écouter, progresser, travailler tous ensemble.

Un remerciement particulier donc à Gilles Brachotte, Jean-Pierre Colombert, Vincent Crouzier, Vincent Dancourt, Nathalie Seguin, Guy Morelle, avec une affection particulière pour ce dernier, l'aîné de cet exécutif. J'ai beaucoup de respect pour lui. Merci également à Zineb Hemairia, absente. Merci Mesdames, Messieurs les vice-présidents pour le travail, l'énergie que vous avez mis ici à faire progresser cette Communauté de Communes. Aujourd'hui, j'ai plaisir à le dire souvent, notre Communauté de Communes est appréciée, elle est regardée, elle est quelquefois enviée. On a vraiment envie de venir travailler avec nous et c'est cela un travail d'équipe, un travail d'élu et un travail de technicien. Donc merci à vous Mesdames, Messieurs les vice-présidents, j'ai eu le plaisir de travailler à vos côtés. Vous m'avez aussi beaucoup appris.

Je remercie aussi l'ensemble des services, sous la direction de Monsieur Jean-Marc Lovat, car la collaboration que nous avons est importante. Vous êtes quelqu'un qui est à l'écoute, à l'écoute de tous.

Merci à l'ensemble des services qui travaillent au quotidien pour que l'on ait ce rayonnement communautaire au-delà de nos limites territoriales. Je le précise, sous ce mandat, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a progressé et est perçue au-delà de ses frontières différemment de ce qu'elle était avant. Donc Il est bien à mettre à l'actif de tous, techniciens et élus. Je vous en remercie mesdames, messieurs, techniciens et techniciennes

que je souhaite être parmi vous demain et après-demain quelle que soit la fonction. Donc merci à vous.

Un remerciement bien aussi à ceux que peut-être je ne recroiserai pas dans ces fonctions municipales, mais que j'aurai toujours plaisir à croiser dans d'autres moments. Vous connaissez mon appétence pour le moment de convivialité, je ne m'en cache pas. J'aime à partager autour d'un verre et d'une assiette. Donc ça sera avec grand plaisir que je vous recroiserai dans ces moments importants de convivialité.

Nous allons partager le verre de l'amitié à l'issue de ce Conseil communautaire. Et encore un grand merci à toutes et tous pour ces années de travail très fructueuses pour tous. Nous avons bien travaillé, nous pouvons être tous collectivement fiers de ce que nous avons accompli ces six années qui viennent de s'écouler.

Bonne soirée à vous Mesdames, Messieurs ».

L'ensemble des membres de l'assemblée et les techniciens présents se lèvent pour le saluer par des applaudissements.

Monsieur Guy Morelle prend la parole à son tour. Il revient sur le 1^{er} mandat où il était conseiller communautaire, a fait la connaissance d'un homme qu'il apprécie beaucoup, qui est apprécié. J'ai découvert quelqu'un de grande ouverture, qui est venu le chercher en fin d'année 2019 pour faire partie de l'équipe actuelle, le but étant de remettre un peu les choses dans l'ordre. Ce n'était pas son objectif, ni celui d'être maire alors qu'il voulait simplement être adjoint. Au terme de 31 années d'élection, de 12 années en qualité de maire, il a beaucoup apprécié le travail effectué. Il est très fier d'avoir fait partie de ce bureau, avec des gens extraordinaires qu'il remercie.

Lorsqu'il était conseiller communautaire, il ne connaissait pas les services de la Communauté de Communes, hormis 2 ou 3 personnes. En tant que vice-président, la présence dans les locaux est quasi-quotidienne. Il a trouvé, comme tout le monde d'ailleurs, des services extraordinaires, le cœur de la Communauté de Communes, avec des chefs de pôles extraordinaires. Il les remercie pour tout ce qu'il lui a été apporté. Il remercie ces derniers de transmettre ses remerciements et son admiration pour tous leurs collaborateurs, avec qui les rapports sont excellents. Il a, bien sûr, une affection particulière pour Émilie Simoné, Frédéric Lucazeau, sans oublier Yves Colin et Nicolas Baudoin avec qui il a débuté.

Il rappelle tous ces conseils communautaires, avec une équipe soudée, si la CCPD a avancé, c'est grâce à tous. Certains conseils ont été un « peu plus chaud », avec des discussions, mais cela s'est toujours terminé très bien. Le résultat constaté en revient à tous.

« Merci, car grâce à vous, j'ai vécu une belle aventure ».

Toutes les personnes présentes le saluent par des applaudissements.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question, la séance est levée à 21h10.

Secrétariat de séance



Vincent DANCOURT
Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique
Conseiller municipal de GENLIS

Présidence de séance



Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
Maire d'IZIER